

## INCURSIONS EN MORALE

---

D'excellents manuels de morale se publient annuellement. Après l'ouvrage si répandu du Père Prümmer, O. P., livre classique en plusieurs endroits, citons deux essais plus récents et de forme inédite.

M. le chanoine J.-B. Dumas, professeur de théologie morale et de droit canonique au Grand Séminaire de Poyanne, a commencé la publication d'une *Theologia moralis thomistica*, qui ne comptera pas moins de six volumes. Non content d'exposer la doctrine de saint Thomas, il s'est astreint à l'ordre même de la *Somme* ; si bien que la Conscience devient un appendice — plutôt anormal à notre époque et passablement embarrassant — du Traité des Actes Humains. Les vérités enseignées se présentent sous forme de thèses aux énoncés très longs : ils comptent rarement moins de six ou sept lignes. Les preuves suivent, rigoureusement enchaînées et sous forme syllogistique. La partie casuistique est supprimée, sous prétexte que la connaissance plus scientifique des définitions et des règles confère du même coup une facilité étonnante dans l'application. Bref, l'auteur peut avancer dans sa Préface — et personne ne songera à le contredire — qu'il n'a imité aucun de ses prédécesseurs.

Le Révérend Père Merkelbach, O. P., professeur à l'Angélique, présentait tout récemment une *Summa Theologiæ Moralis*, fort volume de 750 pages, ne contenant que la morale fondamentale. Ce livre semble plus complet, plus scientifique, plus fouillé que ses devanciers.

Nous n'avons pas à examiner ici quel parti on pourrait tirer de ces deux manuels, soit dans les Grands Séminaires réguliers, soit avant tout dans les Facultés de Théologie, pour un enseignement spécial des principales thèses.

Les deux faits signalés montrent en tout cas que la Morale, comme les autres branches de la Théologie, n'est pas réfractaire au progrès ; que la science des mœurs, surtout

traditionaliste, ne se refuse pas à de plus profonds examens et à de nouvelles applications. Et pourquoi le renouveau qui anime toutes les sciences, depuis l'invasion conquérante de la néo-scolastique, ne pénétrerait-il pas jusqu'à l'Éthique ? Une justification plus raisonnée des règles de conduite, une inspection plus rigoureuse des principes, une habileté plus grande à déverser sur des besoins nouveaux les normes de la sagesse divine et humaine, ne sont pas choses impossibles et irréalisables.

Et voilà que la conquête des esprits à la vérité va prendre une ampleur nouvelle, grâce aux directions mûries et précises émanées de Rome, reçues avec un enthousiasme visible, étudiées déjà par de savants comités, et dont l'exécution, dans un avenir prochain, donnera au travail individuel et collectif une fécondité surprenante.

Puisque dans tous les domaines du savoir on invite tant à diverses contributions, — il y a un communisme intellectuel fort désirable — ; puisque aucun effort, si modeste soit-il, n'est répudié ; comme d'autre part les encouragements venus de haut ne manquent pas, nous présenterons de temps à autre aux lecteurs du *Canada français* quelques essais de Morale. Quoiqu'elle intéresse spécialement les prêtres et les religieux, pour personne cette science ne doit sembler une intrusion. Elle rend de si continuels services, malgré ses exigences apparentes et sa tyrannie ! Si elle veut et doit s'emparer de tous les actes humains, si elle prétend les mesurer et les juger, n'est-ce pas uniquement pour leur indiquer la voie droite et les conduire vers le Bien suprême ?

Représentant attitré sur la terre du Maître de toutes les sciences, le Saint-Père désire qu'en Théologie Morale comme en Philosophie, en marge de l'exposé rigoureux et méthodique des vérités essentielles, on fasse connaissance avec les principaux auteurs, on explore les méthodes et les sources. Il est aussi utile qu'agréable de s'adonner aux charmes de l'histoire et de remonter les siècles. Au fait, n'y a-t-il pas une histoire de la Morale, comme il y a une histoire du Droit, de la Musique ?

Voilà le domaine jusqu'ici trop respecté peut-être, que nous voulons parcourir avec le lecteur. C'est le jardin fermé, la fontaine scellée, qui ne refuseront pas un peu d'ombre, de fraîcheur et de parfum. Que si pour d'aucuns ces *incur-*

sions revêtent plutôt l'apparence d'une excursion, avec perspective de séduisantes découvertes, n'est-ce pas un motif nouveau pour aller toujours de l'avant ? D'ailleurs, moraliser n'a pas un sens aussi dur et tranchant que dogmatiser : si jamais un moraliste a pu encourir à bon droit l'épithète de "dogmatisant", ce dut être tout à fait "par accident".

La Morale a connu trois phases successives : elle est patristique, médiévale ou moderne. Nous nous limitons aujourd'hui à l'époque des Pères, escomptant compléter plus tard un exposé historique, forcément très réduit comme il convient à un travail de vulgarisation, et dégagé de toute prétention scientifique.

## I. — LA MORALE PATRISTIQUE

### Caractères généraux

Ne cherchons pas chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles quelque chose d'équivalent à nos manuels de Théologie Morale. Des différences profondes existent entre leur littérature et nos livres de classe.

En premier lieu leurs traités sont souvent généraux, formés de couches disparates s'apparentant à plusieurs sciences, vastes aperçus parfois englobant les connaissances divines et humaines. Il y a là de précieux matériaux, des sources réputées pour les principales branches du savoir ; mais la distribution et le classement ne sont pas encore effectués.

Donnons quelques exemples. Le philosophe autant que le théologien peut utiliser le *Pédagogue*, de Clément d'Alexandrie. Quant à ses *Stromates*, sortes de Mélanges, de Mémoires — littéralement Tapisseries ou Essais — ils n'offrent que des questions détachées sans aucun ordre. "Les *Stromates*, avoue Clément, ressemblent à une prairie où les fleurs les plus variées se mêlent et se confondent. J'ai mis par écrit mes pensées selon qu'elles me venaient à l'esprit, sans les ranger par ordre ni les grouper avec art, et même je les ai dispersées à dessein." Dans les multiples compositions, commentaires et homélies d'Origène, — il a écrit plus d'ouvrages qu'il n'est possible à plusieurs d'en lire, — il y a assez de vérités morales pour constituer une Somme. Le grand

Augustin fournit également ample moisson au moraliste, dans sa *Cité de Dieu*, dans ses *Confessions*, dans ses traités *De la Vie heureuse*, *Du Libre arbitre*, *De la Foi et des Mœurs*, pour ne citer qu'une partie de ses ouvrages. Mais encore faut-il, avec notre classification actuelle des connaissances, faire judicieusement la répartition de ces richesses.

Lors même que nous sommes en présence de traités particuliers se rapportant à l'Éthique, nous ne trouvons pas de séparation théorique entre la morale naturelle ou philosophique et la morale surnaturelle ; encore moins verrons-nous séparées de cette dernière l'Ascétique, la Mystique et la Pastorale. La morale est prise dans son acception large ; elle couvre toute l'activité humaine ; elle oriente tous les actes vers leur fin dernière. Il n'y a pas de muraille entre la loi naturelle et le précepte divin positif ; les conseils s'accroissent du voisinage des commandements ; les devoirs des pasteurs sont énoncés conjointement avec ceux des fidèles. Les subdivisions à l'infini n'existent pas, parce que nos spécialistes du classement ne sont pas nés.

Enfin cette théologie est fragmentaire et incomplète. Tout est là pour celui qui a la patience de colliger les vérités éparses, de faire une cueillette de règles et de maximes de vie. Mais on s'appliquerait vainement à découvrir un code complet de conduite chrétienne. Les opuscules isolés succèdent aux volumineux commentaires sans lien logique ni raison apparente.

Et pourtant ce beau désordre n'est pas dû à un caprice plus ou moins artistique. L'absence d'homogénéité et de cohésion s'explique si l'on fait la part des circonstances, si l'on replace dans leur cadre historique les documents primitifs. Les Pères, comme les Apôtres, avaient pour mission immédiate de prêcher, de s'appliquer à l'enseignement oral, d'exercer avant tout le ministère vivant et pénétrant de la parole. Il s'agissait d'atteindre l'humanité entière — *instruisez toutes les nations* — et la parole n'est-elle pas le moyen le plus naturel, le plus simple, le plus efficace aussi de transmettre ses connaissances ? Le pasteur de l'Église antique n'écrit qu'occasionnellement, pour réfuter les objections de la philosophie païenne, venger sa religion des railleries et des attaques grossières, mettre en lumière un point de la doctrine, étouffer une controverse récente, combattre un vice qui s'accrédite chez le peuple fidèle.

Aussi, quelle variété dans la méthode poursuivie, dans le genre littéraire, dans le style ! Les trois plus anciens documents qui aient été ajoutés aux Saintes Écritures pour montrer la voie du salut sont : le *Didache*, sorte de petit catéchisme comprenant les principaux devoirs du chrétien ; une *Épître* du Pape Clément à l'Église de Corinthe pour recommander la concorde ; le *Pasteur*, d'Hermas, compendium des obligations morales.

Certains écrits aux allures didactiques se revêtent de justesse et de précision. Déjà le Didascalée, fondé, dit-on, par saint Marc près du Musée d'Alexandrie, et simple école de catéchumènes dès l'abord, s'est transformé en chaire de théologie. Soucieux de donner un véritable enseignement scientifique, Clément et Origène tenteront une exposition plus doctrinale et plus philosophique de la révélation. D'autres ouvrages ont des tendances polémiques et défensives : ils sortent de la plume d'un apologiste ; ils engagent quelque vive controverse avec un Juif ou un païen.

Que ne trouve-t-on pas à l'époque où s'épanouit la littérature patristique ? Il faut lire les délicieuses homélies des Pères, leurs sermons si persuasifs, fouiller leurs commentaires des Écritures. Ici un embryon de théologie pastorale ; là de brefs opuscules, des traités épars sur les spectacles, l'idolâtrie, la virginité, le sacerdoce, l'oraison dominicale, l'aumône, la jalousie.

Saint Ambroise s'est emparé du *De Officiis*, de Cicéron, pour le christianiser en le corrigeant et le complétant. Qui ne connaît les poèmes d'un lyrisme débordant dans lesquels saint Grégoire de Nazianze module ses pieuses exhortations ? et les *Règles*, de Basile le Grand, législateur consommé de la vie monastique ? la gracieuse allégorie de saint Jean Climaque : cette échelle mystique dont il faut gravir les trente degrés pour arriver au paradis ? et cette moelle de doctrine spirituelle venue des moines d'Égypte par l'intermédiaire de Cassien ?

Un peu plus tard s'édifieront les *Morales*, de saint Grégoire le Grand, commentées pendant tout le moyen âge. Saint Pierre Damien composera d'édifiantes histoires de saints. Enfin saint Bernard, le dernier des Pères — en date, non en importance — tout en distillant le miel suave de ses traités mystiques, écrira spécialement pour son fils spirituel Eugène III ses *Considérations*.

On l'a remarqué, la morale primitive, écrite incidemment, se compose d'ouvrages de circonstance. A la fois douce et ferme quand il s'agit d'exhorter les fidèles, elle est agressive et impérieuse avec les incroyants. Elle serait suffisamment complète dans son ensemble : pas de question capitale qui n'ait été abordée. Mais ces fragments manquent de cohésion. Les matériaux sont là : qui va se charger de construire ?

### Essais de systématisation

La morale des Pères manqua toujours de lien synthétique. Toutefois si on envisage simultanément les douze premiers siècles de l'Église, on peut y signaler trois étapes et en dégager une tendance de plus en plus accentuée vers la construction scientifique.

Les années qui précèdent l'édit de Milan ne sont guère qu'une époque d'incubation. Les occasions d'écrire sont rares ; les productions apparaissent singulièrement brèves et plutôt sous forme de compendium. Nos écrivains ecclésiastiques ne trouvent pas les heures indispensables de méditation tranquille et solitaire. Ils ont tant à faire dans d'autres domaines ! Il faut asseoir sur de solides bases l'édifice social de l'Église, faire face à de sanglantes persécutions. Trop peu nombreux et trop absorbés sont les pasteurs. Ils vont au plus pressé. Le meilleur moyen d'assurer l'avenir est d'écartier les dangers présents.

L'âge d'or de la patristique va du IV<sup>ème</sup> au VI<sup>ème</sup> siècle. La chrétienté a progressé ; la vie religieuse est établie. C'est alors que s'épanouit la littérature religieuse, tant grecque que latine. Les ouvrages sont nombreux, la doctrine profonde, l'érudition large et la forme exquise. La plupart de ces écrivains figurent avec honneur dans les manuels d'histoire littéraire. On les remarque tout aussi bien dans l'histoire de la philosophie et de la théologie, puisque, une fois de plus, ils ont tenu le flambeau des sciences divines et humaines, des connaissances profanes et religieuses. L'Église fournit alors la presque totalité des grands hommes dignes de l'attention des siècles.

Enfin la période tourmentée qui sépare le VI<sup>ème</sup> du XII<sup>ème</sup> siècle, allant de saint Grégoire le Grand à saint

Bernard, encore qu'elle ait le mérite de posséder et de rapprocher ces deux noms, marque un déclin. Les temps sont durs pour les choses scientifiques : c'est le chaos intellectuel et social. L'Église luttera avec opiniâtreté pour adoucir les mœurs des Barbares. Après avoir brillé un moment sous le règne de Charlemagne, la science se voilera de nouveau au Xème siècle, phase d'obscurité et de troubles, signalée par l'envahissement des Normands et les ravages de la guerre.

Pourtant toute activité n'est pas anéantie. Le progrès n'est que suspendu. Si on n'acquiert pas de nouvelles richesses, du moins on entend garantir le patrimoine légué. Les moines conservent jalousement et multiplient les manuscrits. Il y a, au cours de ces longs siècles, beaucoup de compilateurs et de collectionneurs. " Ces gens, a-t-on dit, ont un tel besoin d'absorber qu'il ne leur reste plus assez de forces pour produire. " Ces musées d'antiquaires, ces mosaïques curieuses, ces rapsodies interminables, œuvre des copistes et des traducteurs, ne présentent guère qu'une théologie d'emprunt et sans originalité, souvent indécise et flottante. Mais attention ! Les allures encyclopédiques que nous signalons dissimulent mal une évolution latente, virtuelle ; elles laissent pressentir ce que sera la théologie scolastique.

Entre deux expéditions guerrières, Charlemagne faisait tout pour améliorer la situation intellectuelle et morale. Déjà l'école du palais des rois francs, qui suivait les déplacements de la cour, recrutait ses professeurs parmi les membres du clergé. En 783, une constitution fut promulguée "*de scholis per singula episcopia et monasteria instituentis*".

Ces écoles monacales et épiscopales, dont le grand empereur demandait la multiplication, se vouaient à l'enseignement secondaire et supérieur. L'école monacale dite encore abbatiale, se dédoublait en école intérieure ou du cloître, réservée aux religieux du monastère, et en école extérieure qui admettait les séculiers. Les professeurs sont presque tous des Bénédictins. Dans les écoles épiscopales ou capitulaires enseignent les scolastiques, appelés aussi écolâtres. Le tout fonctionne sous la surveillance de l'évêque, du chanoine écolâtre et des supérieurs de monastère. C'est précisément des célèbres écoles de Paris, au moyen des as-

sociations de maîtres et d'élèves, que sortira la célèbre Université.

Passons au programme d'études. L'africain Capella avait laissé une sorte d'encyclopédie, le *Satirycon*, divisé en sept chapitres suivant les sept arts libéraux. Ce livre fut étudié, commenté dans les cloîtres et servit de manuel scolaire. La grammaire, la rhétorique et la dialectique forment le *trivium* ; le *quadrivium* comprend l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. On sait que le programme des sept arts libéraux était encore en usage au XI<sup>ème</sup> siècle. L'invariable méthode d'enseignement chez les scolastiques, puis chez les "magistri", était le commentaire d'un texte autorisé. Boèce et Cassiodore en Italie, saint Isidore en Espagne, le vénérable Bède et Alcuin en Angleterre, ont donné à l'instruction de la jeunesse un merveilleux essor, méritant le nom d'"instituteurs de l'Occident".

Peu à peu la philosophie tout entière se dégagera de la dialectique, puis enveloppera progressivement la théologie elle-même, la pénétrant, l'envahissant, mais pour la justifier et la défendre, s'attachant à ses dogmes pour en garantir l'exacte interprétation, réalisant une entente, un rapprochement qui n'est pas de la confusion et marquera l'apogée de la scolastique. De ce lent amalgame, il faut esquisser les débuts ; ils intéressent et saisissent toutes les sciences sacrées.

Comment donc s'est effectuée l'adaptation de la philosophie à la théologie ? Ou encore, comment s'est formée la théologie scolastique ? La chose n'arriva pas sans hésitations, ni surtout sans polémiques. N'est-il pas fatal que l'on donne dans les excès opposés avant de rencontrer un juste milieu ? Au fond, le problème qui se posait était le suivant : quels sont les rôles respectifs de la foi et de la raison, des vérités révélées et des démonstrations philosophiques ? L'intelligence humaine peut-elle donner un sens aux vérités de foi divine ? Se fera-t-elle l'interprète de la Révélation ?

Oui, répond le rationalisme médiéval, qui ne nie pas le dogme comme son impie descendant, mais le dénature en essayant de le comprendre, de l'expliquer, de l'enfermer dans le cercle étroit de la raison humaine. Pour Scot Érigène, il nous faut croire d'abord, puis comprendre hardiment

la vérité que nous croyons. Identifiant la religion et la philosophie, Bérenger de Tours veut convertir les énoncés dogmatiques en propositions rationnelles et en viendra à nier la présence réelle. Pris d'un amour excessif pour la dialectique, des clercs poussent l'impudence jusqu'à mépriser la théologie. Dans les lectures spirituelles, on cherche moins le sens que la lettre ; l'argument n'intéresse pas autant que la figure et le mode du syllogisme qui l'exprime.

C'était plus que suffisant pour déclencher une violente réaction. De pieux auteurs condamnent les études profanes, dangereux héritage de l'antiquité païenne. "Ceux qui sont disciples du Christ, déclare Gérard, évêque de Czanad, n'ont pas besoin de doctrines étrangères." Pas d'amalgame entre la foi et la raison : "C'est le comble de la folie que de disputer avec des servantes sur celui qu'il convient de louer à la face des anges." "Je déclare savants, ajoute Othoh de Saint-Emmeran, plutôt ceux qui sont instruits dans la Sainte Écriture que ceux qui sont instruits dans la dialectique. Car j'ai rencontré des dialecticiens assez naïfs pour décréter que toutes les paroles de l'Écriture doivent être soumises à l'autorité de la dialectique et pour témoigner souvent plus de confiance à Boèce qu'aux auteurs sacrés."

Entre l'excès et le défaut, entre une confiance sans bonnes et une défiance exagérée, entre l'abus et l'abstention, il y a une zone de sécurité. Des esprits avertis vont la découvrir et la dégager.

Lanfranc proclame que la dialectique peut s'engager respectueusement dans les arcanes de l'intelligence divine. "*Dialectica sacramenta Dei non impugnat.*" Saint Anselme, surnommé le père de la scolastique, va préciser les relations entre la science et la foi. Il ne suffit pas de recueillir les trésors transmis par les Pères : ils n'ont pas tout dit, pour l'excellente raison qu'ils auraient dit davantage s'ils avaient vécu plus longtemps. L'énoncé de foi est un principe qui contient logiquement, implicitement des conclusions. Il faut croire d'abord, puis la raison essaiera de préciser, d'étudier, d'interpréter ce qu'elle croit. C'est la foi se mettant à la recherche de l'intelligence, — *fides quaerens intellectum*; on peut étayer des réflexions, des raisonnements sur les données de la foi. Les vérités révélées ne sont pas toutes intelligibles substantiellement. Mais est-il impossible

d'en mieux voir le sens, la portée, les analogies avec les choses humaines ? de reculer ainsi quelque peu le point précis où commence le mystère, en appliquant à la théologie la spéculation philosophique ?

Une nouvelle phase est ouverte pour l'étude des sciences sacrées. Anselme de Laon, mort en 1117, vient d'inaugurer la série des *Livres de Sentences*, sortes de résumés encyclopédiques, qui s'élèvent au-dessus des compilations antérieures. Les *Sentences* vont s'enrichir de *Commentaires sur les Sentences*. Puis apparaîtront les *Sommes* qu'on a appelées si justement les " cathédrales de la pensée " !

Ce long exposé peut sembler un hors-d'œuvre. C'est qu'alors la morale n'était pas disjointe du dogme : l'évolution que nous venons d'esquisser convient à toutes les branches de la théologie.

### Casuistique

Notre exposition serait incomplète si elle n'accordait quelque attention à la casuistique. N'entrons pas aujourd'hui dans d'interminables discussions sur la place plus ou moins grande que doit occuper en morale la solution des cas pratiques. C'est un complément dont il faut admettre la nécessité, quoi qu'on puisse penser de ses modalités. La morale est une science spéculativo-pratique. Se rattachant par en haut à des principes immuables et de nécessité métaphysique, elle doit sans doute en dégager toutes les conclusions légitimes : mais elle devra ensuite descendre dans la vie pratique, sur le terrain de l'action. Ses règles générales doivent couvrir une multitude d'actes contingents et singuliers.

Ce qu'est la jurisprudence au droit, la thérapeutique à la médecine, la casuistique le devient pour la morale spéculative. Offrant au futur confesseur la solution de nombreux cas de conscience, elle est souverainement utile à la formation du jugement pratique, au développement de la prudence et facilite l'exercice du confessionnal. Ici comme ailleurs ont pu se glisser des abus regrettables : sachons répudier les excès sans condamner la chose elle-même. La souplesse et l'habileté dans l'application d'un principe ne nuisent pas au principe, parce qu'il n'y a pas d'hiatus entre la théorie et la pratique.

L'histoire affirme que l'administration du sacrement de pénitence ne fut jamais abandonnée à un caprice arbitraire. Toujours elle a été soumise à des règles stables, contenues dans des livres à l'usage des ministres.

Jusqu'au VII<sup>ème</sup> siècle, le guide pratique du confesseur est une compilation de règlements ou canons se rapportant à la discipline de la pénitence : ce sont les *Canons pénitentiels*. Ils ont été puisés à plusieurs sources autorisées. On a eu sous les yeux les mesures disciplinaires des Papes et des Évêques, les lettres décrétales, les décisions en réponse à différents doutes et consultations. Vu l'autorité dont elles jouissent, ces ordonnances particulières deviennent facilement un exemple et un modèle pour le dénouement des questions similaires.

Les Conciles particuliers et généraux fournissent également d'importantes dispositions. Un doute avait été proposé à saint Cyprien par Fortunat et d'autres évêques : pourrait-on, après trois ans, admettre à la communion ecclésiastique ceux qui, vaincus par la force des tourments, avaient sacrifié aux idoles ? Cyprien répond qu'il ne faudrait pas, semble-t-il, leur fermer le chemin de la repentance et du pardon. " Pourtant, ajoute-t-il, puisque une chose d'une telle importance demande mûre délibération et l'examen attentif d'une collectivité, je m'en ouvrirai à mes collègues et nous fixerons chez nous une discipline solide, s'appuyant sur la sagesse de plusieurs prêtres. "

On trouve d'abord dans les *Canons pénitentiels* l'énumération des péchés les plus répandus et la satisfaction exigée ; incidemment prennent place des exhortations, des définitions et précisions, par exemple, sur l'homicide volontaire et involontaire, l'influence de la crainte, de la violence. La sévérité est parfois excessive.

Pour nous faire une idée de cette littérature, citons quelques extraits des *canons* dus à saint Pierre Alexandre et à saint Grégoire le Thaumaturge.

*Canon 4.* Ceux qui après une chute ne recourent pas au remède de la pénitence, sont exécrables comme ce figuier stérile que le Christ maudit dans son Évangile.

*Canon 10.* Ceux qui ont trouvé des biens ne leur appartenant pas doivent les rendre sans rien exiger ; ils n'ont droit à aucune récompense pour en avoir pris soin.

Le canon 11, l'un des plus intéressants, trace les différents degrés de pénitences publiques et la manière de s'en acquitter. Les *pleurants* se tiennent à la porte de l'église et se recommandent aux prières des fidèles. Parfois ils doivent confesser publiquement leurs fautes, avouer au moins qu'ils ont péché honteusement et qu'ils sont des scélérats. Les *auditeurs* restent dans le vestibule jusqu'à la fin du sermon. Les *prosternés* sont admis dans le temple d'où ils sortiront avec les catéchumènes. Enfin les *consistants* assistent au saint sacrifice mais sans participer à la communion. L'adultère est soumis à une pénitence de 15 ans, dont voici la répartition : 4 ans parmi les pleurants, 5 avec les auditeurs, 4 avec les prosternés, 2 chez les consistants. Le parjure requiert 11 ans d'expiation, l'homicide 20 ans ; l'absolution est parfois différée jusqu'à l'article de la mort.

Les *canons* permettent cependant d'étendre ou de restreindre le temps fixé, suivant le degré de contrition et d'humilité que le pénitent manifeste. Lorsque la correction est suffisante et l'amendement certain, il est loisible de tempérer les rigueurs de la loi sans compromettre la guérison spirituelle.

Après le VI<sup>ème</sup> siècle apparaissent les *Livres pénitentiels*, catalogues plus complets et plus détaillés des fautes avec les peines qui y sont attachées. Les Grecs, sur ce point, avaient précédé les Occidentaux : le premier *Pénitentiel* remonte à Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, qui a laissé un *Guide pratique imposé aux Grecs pour l'exercice de la confession*. L'Église latine multiplie les recueils de ce genre qui portent toujours un titre fort suggestif : *Extraits des Canons des Pères pour la guérison de l'âme ; Remèdes des péchés ; le Correcteur et le Médecin, contenant des châtimens corporels et des remèdes spirituels*. Le progrès se manifeste non seulement dans la nomenclature des péchés, mais surtout par une sorte de supplément consacré à la façon de recevoir le pénitent, de l'entendre, de l'interroger, de le réconcilier avec Dieu. Les principales parties du sacrement de Pénitence sont même brièvement esquissées.

Les *Pénitentiels* devaient être en usage jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle. Leur large diffusion favorisait malheureusement les corruptions et les interpolations, au point que plusieurs Conciles particuliers s'élevèrent contre l'abus qu'on en faisait et condamnèrent les copies malhonnêtes ou douteuses.

Le Synode de Tours observe que certains prêtres manquent de discernement dans les jugements qu'ils rendent. Et " parce qu'il faut garder une juste mesure dans l'imposition des pénitences, les évêques se sont réunis pour examiner quel *Pénitentiel* il fallait suivre principalement ".

Le canon 38 du Concile de Cabillonne (aujourd'hui Châlon-sur-Saône) demande que l'on s'en tienne aux Saintes Écritures, aux anciens *Canons* et aux coutumes ecclésiastiques ; qu'on laisse de côté les *Pénitentiels* dont les erreurs sont certaines et les auteurs incertains. Enfin le Concile de Paris mande aux évêques de chaque diocèse français de poursuivre les répertoires erronés et de les livrer aux flammes. La question est si importante, qu'au cours de sa visite pastorale, l'évêque doit surtout rechercher si chaque prêtre possède le *Pénitentiel* propre à son diocèse et s'il impose les pénitences qui y sont indiquées.

Quelques exemples nous édifieront sur la sévérité des châtiments destinés à produire la sincérité du repentir. Le parjure doit jeûner quarante jours au pain et à l'eau. Le blasphémateur public, pendant sept dimanches consécutifs, reste à la porte de l'église ; le dernier jour d'épreuve, on lui passe une corde autour du cou. Trois jours au pain et à l'eau punissent une œuvre servile faite le dimanche ; dix jours sont indiqués pour la rupture du jeûne eucharistique ; vingt jours pour le jeûne ecclésiastique ordinaire ; quarante jours pour le jeûne des Quatre-Temps. Si quelqu'un ne veut pas se réconcilier avec son frère, il fera pénitence au pain et à l'eau, jusqu'à ce que l'union soit rétablie. La femme qui use de poudre ou de fard pour plaire aux hommes, encourt trois années de punition.

Que nous sommes loin du Chemin de Croix et du Chapelet, qui pourtant paraissent excessifs de nos jours ! Mais n'anticipons pas sur la période moderne, et arrêtons-nous pour aujourd'hui au seuil du moyen âge.

Alphonse PELLETIER, ptre.

---